Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_01-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/01/2026

Délibération n°1

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-six Janvier à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt du mois de Janvier deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	46
Votants	53
Vote	
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Jean-Paul GAUTIER, délégué d'Allaire, donne Pouvoir à Maryse PARIS, Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Jany LE BEL, déléguée de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Alexis MATULL, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEVESQUE

AMENAGEMENT – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES TROIS AGENCES DEPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL 35, 56 et 44)



La présente délibération a pour objet d'approuver la poursuite du partenariat avec les ADIL 35, 44 et 56 dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Rapport de Monsieur Thierry POULAIN, Vice-Président,

La Maison de l'Habitat – Espace Conseil France Rénov' *(action 21 du Programme Local de l'Habitat 2024-2030)* est un guichet d'information et de conseils regroupant un ensemble d'acteurs et de partenaires locaux de l'habitat.

L'objectif est d'offrir aux habitants du territoire communautaire une porte d'entrée pour répondre à des besoins de natures différentes ayant trait au logement (questions techniques, financières, juridiques et/ou fiscales).

Depuis sa création en octobre 2016, chaque partenaire assures des missions distinctes au sein de ce guichet :

- Les **Agences Départementales d'Information sur le Logement** *(ADIL)* : délivrent des conseils personnalisés neutres et gratuits aux ménages pour toutes questions d'ordre financier, juridique et/ou fiscal ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_01-DE

- Le **Conseiller Énergie du service Habitat de REDON Agglomération** : informe, conseille et sensibilise les particuliers sur la thématique des économies d'énergie (technique et financier) ;

- Les **Conseillers en Architecture, en Urbanisme et de l'Environnement** *(CAUE)* accompagnent les particuliers en matière de construction et de rénovation pour tendre vers des projets qualitatifs et respectueux des lois relatives à l'aménagement, au logement et à la sobriété foncière ;

- Le **bureau d'études CITEMETRIE**, opérateur retenu dans le cadre du marché de suivi-animation d'accompagnement des ménages dans le cadre d'un projet de travaux.

L'intégration des ADIL aux compétences financières, juridiques et fiscales complète la synergie active des partenaires présents au sein de la Maison de l'Habitat et garantit un conseil personnalisé et complet aux usagers.

Afin de poursuivre cette synergie initiée depuis 2016, il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec les Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL) d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan selon les modalités suivantes :

- La **mise à disposition**, **à titre gratuit, des locaux** suivants : espace d'accueil et un bureau des permanences situés à la Maison de l'Habitat, 66 rue des Douves – 35 600 REDON ;

- Le paiement annuel, d'une participation à la tenue des permanences, aux trois ADIL :
  - Pour l'**ADIL 35** : **4 737€** ;
  - Pour l'**ADIL 44** : **4 848€** ;
  - Pour l'**ADIL 56** : **4 900€** ;

- L'engagement pour des **animations ponctuelles « d'aller vers les ménages »** entre les trois ADIL en collaboration avec l'Espace Conseil France Rénov' « Maison de l'Habitat » sur des thématiques spécifiques : la fiscalité, les clés de l'accession à la propriété… par exemple (maximum 2 par an).

VU la délibération CC_2024_147 du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2024-2030 ;

VU la délibération CC_2024_147 du Conseil communautaire du 15 décembre 2025 approuvant l'avenant n°1 - Pacte Territorial 2025-2029 ;

VU l'avis favorable de la Commission Habitat et Urbanisme Opérationnel du 13 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que les services proposés par la présente convention de partenariat permettent de faire perdurer la synergie instaurée entre les partenaires de la Maison de l'Habitat, poursuivre l'accompagnement des ménages du territoire et de faire perdurer la dynamique enclenchée depuis 2016 sur le territoire dans le cadre de la Politique Locale de l'Habitat ;

CONSIDERANT que les crédits seront prévus au budget prévisionnel 2026 ;

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Bien vivre à tous les âges : créer les conditions du bien-vivre ensemble sur le territoire ;
- Relever les défis de la transition écologique : accélèrer la transition énergétique

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_01-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec les trois ADIL pour l'année 2026 renouvelable tacitement par reconduction annuelle sur une durée maximum de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 53 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc LEVESQUE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34